

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD



AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

Avis public est, par les présentes, donné à toute la population de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord :

QUE le Conseil de la MRC a adopté le 19 septembre 2023, le *Règlement n° 160-2023 visant à adopter le Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2030 de la MRC de La Haute-Côte-Nord*.

QUE les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau de la MRC situé au 26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités de la MRC La Haute Côte Nord, aux heures normales de bureau.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné aux Escoumins, le 8 novembre 2023.

(signé)

Élise Guignard, MBA, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE LA HAUTE CÔTE-NORD 2023-2030

MISE EN CONTEXTE

La MRC La Haute-Côte-Nord a adopté son Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 (PGMR) le 19 septembre 2023 conformément aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Il s'agit du 3^e PGMR de la MRC s'appliquant à l'ensemble des municipalités et à tous les secteurs, soit résidentiel, industriel, commercial, institutionnel et de la construction. Le PGMR vise à brosser un portrait du territoire, à effectuer un bilan des activités et à poser des diagnostics afin de proposer un plan d'action permettant d'atteindre les objectifs gouvernementaux en environnement et dans la lutte aux changements climatiques.

RÉSUMÉ DU PGMR

Outre la description du territoire, des services offerts, des installations et des acteurs importants, le PGMR présente l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord. Voici les faits saillants du PGMR :

Matières	Résultat MRC HCN (2020)	Performance québécoise (2018)	Tendance long terme MRC HCN	Objectifs MRC HCN (2030)	Objectifs nationaux (2030)
Enfouissement des déchets (kg/habitant/an)	412	697	Diminution	300	525
Taux de recyclage des matières recyclables	53 %	52 %	Stable	75 %	75 %
Taux de valorisation des matériaux de construction (CRD)	52 %	53 %	Stable	70 %	70 %
Taux de compostage de la matière organique	Moins de 20 %	44 %	Implantation 2025	60 %	60 %

PLAN D'ACTION

Pour parvenir à ces objectifs ambitieux d'ici 2030, il est proposé de mettre en application 53 mesures réparties au sein de huit (8) orientations. Ces mesures s'accompagnent d'un échéancier, d'indicateurs de performance et d'estimations budgétaires afin d'assurer leur réalisation. Parmi les actions ciblées, voici les mesures phares :

1. Implanter la plateforme de compostage au site des Bergeronnes;
2. Optimiser les collectes afin d'encourager le recyclage, la valorisation des matières organiques et des matériaux de construction afin de dissuader l'enfouissement des déchets;
3. Consolider les écocentres ainsi que les points de dépôt municipaux et bonifier la valorisation des matières en augmentant le tri de matières;
4. Encourager les pratiques mettant en application la stratégie des 3 RV-E et soutenir les projets de réemploi;
5. Consolider et optimiser les programmes de subvention destinés aux résidents, industries, commerces et institutions;
6. Poursuivre le déploiement et bonifier la notion d'utilisateur-payeur dans le système de tarification et de quotes-parts municipales basé uniquement sur la génération de déchets.